

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Référentiels		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Novembre 2019	Date d'examen: 10/12/19	
Décision n° 2019-44		
Date de validation officielle : 10/12/2019	Objet : Liste additive à la liste des espèces sensibles au titre du SINP	Vote ----- Présents : 11 Représentés : 22 ----- Votes max autorisés : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote :

Contexte de la demande

Joana PERRODIN de l'OAFS présente un diaporama et met à disposition un document papier amendé en regard de la version déposée sur la plateforme collaborative.

Elle rappelle le contexte qui vise à mieux maîtriser les conditions du porter à connaissance du public des informations publiques, régies sous le sceau du SINP, relatives à la biodiversité.

Elle récapitule les étapes antérieures de validation et celle en cours :

- Méthode le 05/02/19
- Première liste le 04/06/19
- Mise à jour de la liste le 10/12/19.

Elle présente rapidement la méthode, l'importance des éléments contextuels relatifs à la sensibilité de la donnée dans sa diffusion, le pas de 10 ans pour les révisions et la notion de grain spatial pour estomper la précision des données sensibles.

Le tableau ci-dessous illustre les 4 catégories.

Codage sensibilité	Niveau de diffusion autorisé (Protocole SINP 2017)
4	Aucune diffusion
3	Département
2	Maille 10 x 10
1	Commune <u>et</u> maille 5x5 km
0	Donnée non sensible , pas de filtre. Précision maximale possible (statut par défaut)

Le tableau ci-dessous affiche l'ensemble des espèces déclarées sensibles à la diffusion de leurs données dont la liste a été validée le 04/06/19 (en noir).

Sensibilité totale		Sensibilité partielle	
<p><u>Reptiles :</u></p> <p>Cistude d'Europe - <i>Emys orbicularis</i></p> <p>Seps strié - <i>Chalcides striatus</i></p> <p>Lézard ocellé - <i>Timon lepidus</i></p> <p>Vipère de Séoane - <i>Vipera seoanei</i></p> <p><u>Amphibiens :</u></p> <p>Crapaud calamite - <i>Epidalea calamita</i></p> <p>Grenouille des Pyrénées - <i>Rana pyrenaica</i></p> <p>Pélobate cultripède - <i>Pelobates cultripipes</i></p> <p>Pélogyte ponctué - <i>Pelodytes punctatus</i></p> <p>Sonneur à ventre jaune - <i>Bombina variegata</i></p> <p>Triton crêté - <i>Triturus cristatus</i></p> <p>Triton de Blasius - <i>Triturus cristatus</i> x <i>T. marmoratus</i></p> <p><u>Rhopalocères :</u></p> <p>Bacchante - <i>Lopinga achine</i></p> <p>Grand Sylvain - <i>Limenitis populi</i></p> <p>Azuré de la Pulmonaire - <i>Phengaris alcon</i></p> <p>Azuré de la Sanguisorbe - <i>Phengaris teleius</i></p> <p>Hermite - <i>Chazara briseis</i></p> <p>☐ Nacré de la filipendule - <i>Brenthis hecate</i></p>	<p><u>Mammifères terrestres</u></p> <p>Castor d'Eurasie - <i>Castor fiber</i></p> <p>Vison d'Europe - <i>Mustela lutreola</i></p> <p>Desman des Pyrénées - <i>Galemys pyrenaicus</i></p> <p>Loup gris - <i>Canis lupus</i></p> <p>Ours brun - <i>Ursus arctos</i></p> <p><u>Oiseaux nicheurs</u></p> <p>Lagopède alpin - <i>Lagopus mutus</i></p> <p>Grand-duc d'Europe - <i>Bubo bubo</i></p> <p>Grand Tétrás - <i>Tetrao urogallus</i></p> <p>Chouette de Tengmalm - <i>Aegolius funereus</i></p> <p>Outarde canepetière - <i>Tetrax tetrax</i></p> <p>Pic à dos blanc - <i>Dendrocopos leucotos</i></p> <p>Balbusard pêcheur - <i>Pandion haliaetus</i></p> <p><u>Invertébrés aquatiques :</u></p> <p>Écrevisse à pattes blanches - <i>Austropotamobius pallipes</i></p> <p>Grande Mulette - <i>Margaritifera auricularia</i></p> <p>Mulette perlière - <i>Margaritifera margaritifera</i></p> <p>☐ Mulette épaisse - <i>Unio crassus</i></p>	<p><u>Mammifères terrestres</u></p> <p>Blaireau européen - <i>Meles meles</i></p> <p>☐ Loutre d'Europe - <i>Lutra lutra</i></p> <p>☐ Chat forestier - <i>Felis silvestris</i></p> <p>☐ Renard roux - <i>Vulpes vulpes</i></p> <p><u>Mammifères marins</u></p> <p>☐ Phoque commun - <i>Phoca vitulina</i></p> <p>☐ Phoque gris - <i>Halichoerus grypus</i></p> <p><u>Oiseaux nicheurs</u></p> <p>Aigle botté - <i>Hieratus pennatus</i></p> <p>Aigle royal - <i>Aquila chrysaetos</i></p> <p>Autour des palombes - <i>Accipiter gentilis</i></p> <p>Bruant ortolan - <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>Circaète Jean-Le-Blanc - <i>Circaetus gallicus</i></p> <p>Cigogne noire - <i>Ciconia nigra</i></p> <p>Élanion blanc - <i>Elanus caeruleus</i></p> <p>Faucon pèlerin - <i>Falco peregrinus</i></p> <p>Grand Corbeau - <i>Corvus corax</i></p> <p>Grue cendrée - <i>Grus grus</i></p> <p>Guépier d'Europe - <i>Merops apiaster</i></p> <p>Gypaète barbu - <i>Gypaetus barbatus</i></p> <p>Hibou des marais - <i>Asio flammeus</i></p> <p>Milan royal - <i>Milvus milvus</i></p> <p>Pouillot ibérique - <i>Phylloscopus ibericus</i></p> <p>Spatule blanche - <i>Platalea leucorodia</i></p> <p>Vautour percnoptère - <i>Neophron percnopterus</i></p> <p>Vautour fauve - <i>Gyps fulvus</i></p>	<p><u>Chiroptères</u></p> <p>☐ Murin de Daubenton - <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>☐ Murin de Bechstein - <i>Myotis bechsteini</i></p> <p>☐ Murin de Brandt - <i>Myotis brandtii</i></p> <p>☐ Murin d'Alcathoe - <i>Myotis alcathoe</i></p> <p>☐ Petit Murin - <i>Myotis blythii</i></p> <p>☐ Grand Murin - <i>Myotis myotis</i></p> <p>☐ Murin de Natterer - <i>Myotis nattereri</i></p> <p>☐ Murin à oreilles échancrées - <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>☐ Murin à moustaches - <i>Myotis mystacinus</i></p> <p>☐ Petit rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i></p> <p>☐ Grand rhinolophe - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i></p> <p>☐ Rhinolophe euryale - <i>Rhinolophus euryale</i></p> <p>☐ Grande Noctule - <i>Nyctalus lasiopterus</i></p> <p>☐ Minioptère de Schreibers - <i>Miniopterus schreibersii</i></p> <p>☐ Noctule de Leisler - <i>Nyctalus leisleri</i></p> <p>☐ Noctule commune - <i>Nyctalus Noctula</i></p> <p>☐ Oreillard montagnard - <i>Plecotus macrobullaris</i></p> <p>☐ Oreillard gris - <i>Plecotus austriacus</i></p> <p>☐ Oreillard roux - <i>Plecotus auritus</i></p> <p>☐ Pipistrelle de Kuhl - <i>Pipistrellus kuhlii</i></p> <p>☐ Pipistrelle de Nathusius - <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>☐ Pipistrelle pygmée - <i>Pipistrellus pygmaeus</i></p> <p>☐ Pipistrelle commune - <i>Pipistrellus pipistrellus</i></p> <p>☐ Sérotine bicolore - <i>Vespertilio murinus</i></p> <p>☐ Vespère de Savi - <i>Hypsugo savii</i></p> <p>☐ Sérotine commune - <i>Eptesicus serotinus</i></p> <p>☐ Molosse de Cestoni - <i>Tadarida teniotis</i></p> <p>☐ Barbastelle d'Europe - <i>Barbastella barbastellus</i></p>

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel N-A

Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX

☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

Les espèces en bleu correspondent à la proposition de mise à jour et concernent un rhopalocère, un invertébré aquatique, 3 mammifères terrestres, 2 mammifères marins, et 28 chiroptères.

Ces espèces sont présentées dans des tableaux individuels qui présentent les critères par lesquels les propositions de classement ont été bâties.

Les mammifères marins doivent faire l'objet d'une prise en considération dans le SI Faune jusqu'alors dédié aux espèces « continentales ». Un référentiel régional est à l'étude.

Chacune des espèces « nouvelles » de la liste mise à jour fait l'objet d'un balayage et d'un examen de la proposition de statut.

Toutes les espèces mise à jour, à l'exception du guêpier d'Europe relevé en niveau 2, sont adoptés selon la proposition faite par l'OAFS.

Examen du CSRPN.

Tout au long de la présentation et à son terme, les échanges ont par ailleurs portés :

- Sur certaines espèces de la première liste qui avait fait l'objet d'une analyse et d'un débat en assemblée plénière sans toutefois disposer du quorum, conduisant à une proposition du CSRPN validée par un vote électronique. Des membres reviennent sur les statuts retenus initialement en s'interrogeant sur le pourquoi des choix adoptés. Cette situation est récurrente compte tenu du turn over des présents dans les réunions du CSRPN occasionnant des reprises de débats perpétuels très consommateurs de temps.
- La difficulté pour certains de différencier les conséquences de la multiplication des listes, et notamment de bien séparer la notion de liste d'espèces protégées de cette nouvelle liste d'espèces sensibles au titre du SINP. La difficulté sémantique tient aux effets de raccourcis employés (espèces protégées ou sensibles), alors que la finalité de ces listes sont très différentes. Les espèces protégées sont dotées d'un statut qui assure leur protection intrinsèque, alors que les espèces sensibles sont concernées par la maîtrise de la diffusion de leurs données.
- Les difficultés pour les espèces à sensibilité partielle de pouvoir exploiter les bases de données opportunistes sur les aspects de données additionnelles souvent inscrites en commentaires et non dans des champs dédiés (Biovision n'accueille les données de gîte que dans les commentaires annexes). Cela impose un temps de décryptage des enregistrements disponibles par le gestionnaire des données pour réinsérer ces informations dans les BdD exploitables.
- L'absence de prise en compte du bouquetin ibérique. Cela est dû au fait que son introduction dans les P-A ne date que de cet été, d'où son absence de prise en compte dans la mise à jour. Cela sera fait au niveau 2.
- De même la genette mériterait une prise en considération.
- L'absence de nombreux groupes taxonomiques : Coléoptères, Poissons d'eau douce, odonates, ... pour certains de ces groupes les avis sont partagés entre le fait de communiquer ou de flouter l'information. Certains coléoptères ont subi des disparitions du fait de l'absence de communication sur leur présence précise. Les référentiels de ces groupes sont encore assez incomplets, le travail est en cours qui devrait apporter prochainement son lot de mise à jour.

Le président met au vote la proposition de décision favorable la liste des espèces mises à jour conformément aux échanges tenus.

Décision du CSRPN N-A

A la proposition de vote favorable sur la liste additive à la liste des espèces de faune sensibles au titre du SINP

Vote Pour : 33 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Le CSRPN N-A, réuni en assemblée plénière, formule, à l'unanimité, une décision favorable à la mise à jour de la liste des espèces de faune sensibles à la diffusion de leur données au titre du SINP.

A Angoulême, le 10 Décembre 2019.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL